



# COMPTE-RENDU

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune  
Espace Eco-Michel THOURY  
7 boulevard Willy Stein  
50240 Saint James

## Journée d'information du bassin de la Sélune Changement climatique et gestion de l'eau

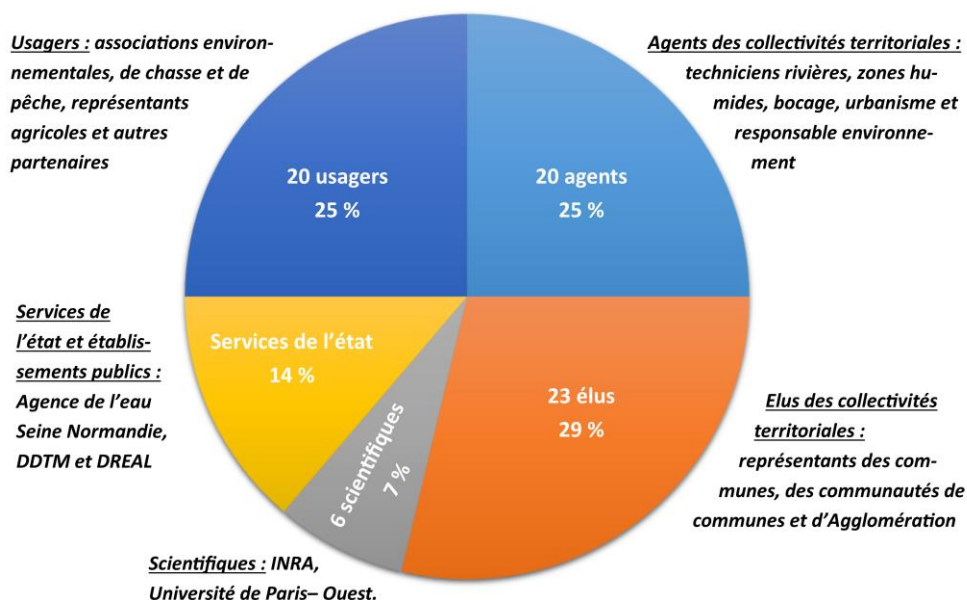
### Quelle stratégie d'adaptation sur le bassin de la Sélune ?

Le mardi 4 juillet 2017 a eu lieu la 17<sup>ème</sup> journée d'information du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune, sur la commune des Loges-Marchis. Sous la présidence de Jacky BOUVET, les élus, usagers et techniciens du territoire ont pu échanger sur les enjeux du bassin de la Sélune face aux changements climatiques.

Depuis un siècle et demi environ, l'homme, de par ses activités économiques, a réussi à modifier le climat naturel de la terre. D'abord très modeste, cette influence prend de plus en plus d'importance au point que nous lui avons donné un nom : le changement climatique. Les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent permettre de limiter la hausse des températures et leurs conséquences sur le climat et les sociétés humaines d'ici la fin du siècle. Cependant, quels que soient les efforts faits dans le sens de l'atténuation, le changement climatique est déjà à l'œuvre et se poursuivra durant les prochaines décennies. Il est donc nécessaire d'anticiper ses impacts et de définir des stratégies d'adaptation afin de préparer les acteurs de l'eau à y faire face.

Tout comme le bassin Seine-Normandie, le bassin de la Sélune se mobilise afin d'anticiper ces changements et pour élaborer une stratégie visant à atténuer les effets de changement sur notre territoire.

Plus de 80 personnes ont participé à cette journée. Ce sont essentiellement des acteurs de l'eau et des partenaires. Le graphique ci-dessous représente les catégories d'acteurs présentes à cette journée.



## Comprendre pour s'adapter

Les deux interventions du matin avaient pour objectifs de sensibiliser les élus et techniciens du bassin, sur les enjeux du changement climatique et sur la stratégie d'adaptation du bassin Seine Normandie.

### **Première intervention de Frédéric GRESSELIN de la DREAL Normandie : Changement climatique, connaissances et enjeux globaux dans le sud Manche.**

Depuis 150 ans environ, en raison des rejets planétaires de gaz à effet de serre, le climat naturel de la Manche se réchauffe progressivement, imperceptiblement jusque dans les années 1980 puis de plus en plus intensément ces 3 dernières décennies. La température moyenne mondiale est même montée de 0,3 °C ces trois dernières années. Si nos activités humaines venaient à se maintenir à un niveau d'intensité aussi important qu'aujourd'hui, la température moyenne du Sud-Manche pourrait augmenter de 3.5°C d'ici 2100 et la pluviométrie annuelle diminuer de 100 mm. L'augmentation de température aura une incidence importante sur les organismes vivants et sur la ressource en eau du territoire. Les impacts du changement climatique se font également sentir en mer, le niveau marin montant progressivement depuis un siècle environ.

Heureusement, le territoire de la Sélune possède actuellement un climat doux avec une pluviométrie importante. Malgré l'augmentation des températures et la diminution des pluviométries, le territoire sera plus attractif que d'autres régions plus chaudes de la France, car son climat restera favorable et propice pour l'agriculture et le travail en extérieur. Cependant, l'augmentation du niveau de la mer, la diminution des débits et l'augmentation de l'évapotranspiration, vont augmenter les contraintes hydriques du territoire. Il faudra donc être vigilant sur la capacité des ressources en eau du territoire, à répondre aux activités croissantes.

Le changement climatique sera donc global mais il aura un impact sur les usages locaux. Une stratégie collective doit donc s'établir face à ce changement, car c'est une problématique supra-sociale, intergénérationnelle et inter-espèce. Une réflexion progressiste, flexible et réversible doit s'initier car l'avenir est plein d'incertitudes. Des trajectoires sont à construire dans le consensus et la collaboration et un requestionnement de nos modes de vie est nécessaire. Il est important d'agir en toute intelligence collective et d'opter pour des politiques sans regrets et robustes, agiles, quelles que soient les trajectoires climatiques.

#### *Interventions du matin*



### **Deuxième intervention de Sarah FEUILLETTE : Stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique**

Le cycle de l'eau est au cœur du changement climatique. Les besoins en eau d'un territoire doivent être adaptés en fonction des ressources disponibles : l'épuisement de cette ressource étant susceptible de freiner le développement du territoire. Une solidarité amont-aval s'impose, entre les zones de production d'eau (tête de bassin...) et les zones d'utilisation d'eau (zones urbaines, agricoles...).

Face à cette problématique de partage et de protection de la ressource, le comité de bassin a élaboré une stratégie d'adaptation construite en concertation avec les acteurs de l'eau et sur la base de travaux scientifiques. Elle a été adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin Seine-Normandie le 8 décembre 2016. Elle a pour objectif d'inspirer les documents de planification et de programmation, en apportant aux gestionnaires des territoires des propositions d'actions concrètes visant principalement à réduire la dépendance à l'eau et à en préserver la qualité. Les principes de cette stratégie reposent sur des mesures « sans regret », peu coûteuses, et solidaires entre les usagers et les territoires. Onze réponses stratégiques sont proposées, dont certaines prioritaires pour notre bassin : favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville pour éviter les îlots de chaleur, les débordements, améliorer la qualité des rejets, restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau afin de limiter le réchauffement des cours d'eau, d'aider la vie aquatique à s'adapter, et de limiter les problèmes d'inondation y compris au niveau côtier, développer des systèmes agricoles durables pour des territoires plus résilients face aux risques climatiques et pour réduire les pressions à la source. Ces grandes réponses sont ensuite déclinées en actions concrètes illustrées d'exemples.

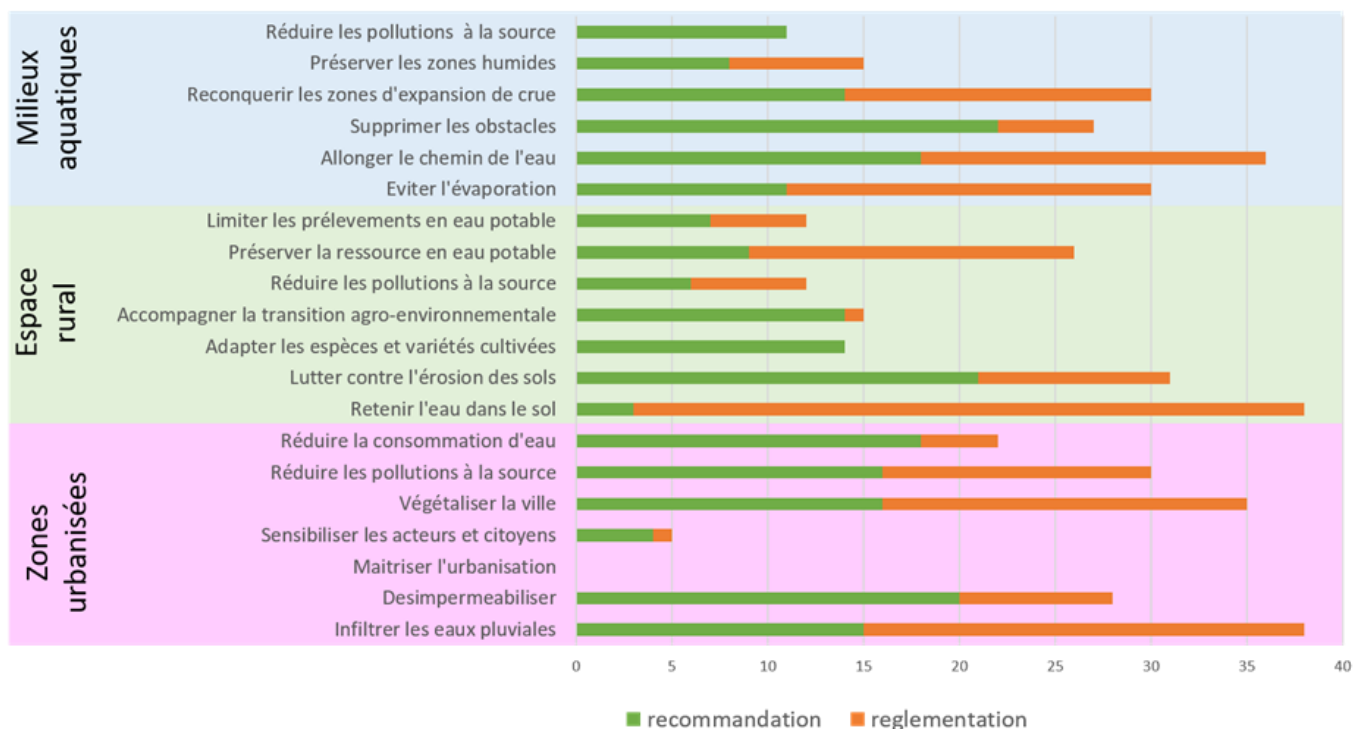
En parallèle de cette stratégie d'adaptation, une déclaration d'engagement peut être signée directement depuis le site internet de l'Agence Seine-Normandie. Les collectivités, agriculteurs, industries, associations et entreprises sont invités à s'engager dans cette démarche en menant des actions en cohérence avec cette stratégie. Cette stratégie est collective : chacun a intérêt, pour la résilience de son territoire et de son activité, à porter les mesures qui le concerne, d'autant que l'efficacité de l'adaptation pour tous dépendra du niveau d'ambition de chacun...

## Quelle stratégie sur le bassin ?

Une cinquantaine de personnes ont participé aux ateliers de l'après-midi. Par tables de 6, ils ont été invités à proposer des actions qui semblent nécessaires au bassin de la Sélune pour s'adapter au changement climatique.

Les ateliers ont été découpés en 3 compartiments : les milieux aquatiques, l'espace rural et l'espace urbain. D'un compartiment à l'autre, les enjeux de la gestion de l'eau varient. L'espace rural est un lieu de production d'eau, où l'eau s'infiltré et recharge les nappes. Les milieux aquatiques, eux contribuent à épurer et à réguler les eaux. Les zones urbaines sont des milieux artificiels où l'imperméabilisation change la régulation naturelle des eaux et où le besoin en eau potable peut-être fort. C'est donc plutôt un lieu de consommation de la ressource en eau. Au sein de chacun de ces compartiments, des actions adaptées ont été proposées.

Ce sont 185 actions qui ont été proposées par les participants, réparties en 20 grands principes d'action. Chaque participant a identifié 3 actions prioritaires au sein de chaque volet. Parmi les 185 actions, 134 sont ressorties comme étant prioritaires. Le graphique ci-dessous représentent les grands principes d'actions par atelier. Certains principes d'actions ont été particulièrement ciblés par des actions de réglementation, comme c'est le cas pour : retenir l'eau dans le sol, éviter l'évaporation, préserver la ressource en eau potable, infiltrer les eaux pluviales et végétaliser la ville.



**L'atelier sur les milieux aquatiques** a fait ressortir des propositions pour épurer les pollutions et pour réguler les débits des rivières, afin de limiter l'impact du changement climatique sur nos ressources en eau. Une interdiction des plans d'eau pourrait ainsi limiter l'évaporation, tout comme le maintien d'une ripisylve bien gérée.

Le reméandrage des rivières à l'inverse du recalibrage, permettrait d'allonger le chemin de l'eau et donc de renforcer son rôle épuratoire et son rôle tampon, entre soutien d'étiage, l'été et recharge en eau, l'hiver. La restauration hydro-morphologique des cours d'eau doit être engagée par les collectivités, en envisageant une acquisition foncière des berges, si nécessaire.

La préservation des zones humides doit passer par l'interdiction dans les PLU, du drainage des zones humides, dès le premier mètre carré. La rémunération pour services environnementaux, des agriculteurs possédant des zones humides, pourrait redonner de la valeur à ces zones.

**Concernant l'espace rural**, l'atelier a permis de faire ressortir que la priorité est de retenir l'eau dans le sol. L'essentiel des propositions sont axées sur l'interdiction du drainage. La préservation et la restauration du bocage est aussi une priorité, les filières bois doivent être développées, afin de le pérenniser.

Pour lutter contre l'érosion des sols, un accompagnement des agriculteurs est primordial pour modifier leurs pratiques concernant le non-labour et sur les couverts végétaux. La transition agro-environnementale doit se faire en favorisant les filières à bas niveaux d'intrants. Un accompagnement financier et des contrats peuvent être engagés entre les agriculteurs et les collectivités locales. Les collectivités peuvent aussi s'engager pour diversifier les débouchés des productions locales.

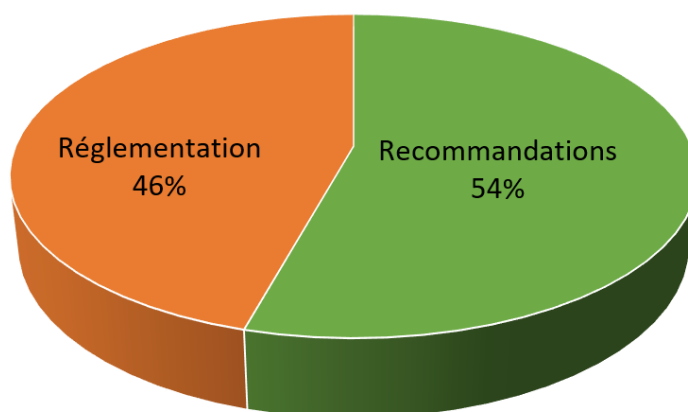
Les ressources en eau potable doivent être protégées et les fuites de réseau doivent être limitées. Un contrôle de tous les captages d'eau devrait être obligatoire, comme ceux destinés à l'eau potable.

**Durant l'atelier concernant les zones urbanisées,** des actions ont été ciblées sur l'infiltration des eaux pluviales, afin de limiter le ruissellement et les inondations.

Les règlements de lotissement et de PLU pourraient imposer l'infiltration à la parcelle et la création de zones infiltrantes. Les espaces verts étant des zones infiltrantes, dans les projets d'aménagement, une surface minimum pourrait être réglementée. Cependant, cette mesure peut être contradictoire face aux objectifs de densification pour limiter la consommation de l'espace agricole. L'utilisation de matériaux poreux peut aussi être imposée pour les nouveaux aménagements ou lors de la réfection de voirie.

La réduction de la consommation en eau potable passe par la promotion des bons gestes et l'installation d'équipements économes. Cependant, il faut avant tout redonner de la valeur à l'eau potable, afin de réduire le gaspillage. La récupération des eaux pluviales est aussi une solution pour l'arrosage et pour certains usages domestiques.

Ces propositions seront soumises à la Commission Locale de l'Eau qui pourra les prendre en compte lors de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sélune. Un certain équilibre a été trouvé entre recommandation et réglementation dans les propositions, témoignant de l'optimisme des participants dans l'intelligence collective et l'engagement des acteurs de l'eau qui ne se limite pas seulement, qu'à ce qui est obligatoire.



Nous remercions tous les participants de cette journée, pour leur contribution et nous espérons valoriser ce travail au mieux au sein du SAGE Sélune, mais aussi en partageant cette expérience avec des structures similaires sur d'autres territoires.

*Photos des ateliers de l'après-midi*





*Bilan de l'atelier zones urbanisées*



*Bilan de l'atelier milieux aquatiques*



## Bilan de l'atelier espace rural

